



Mur mitoyen entre copro horizontal et un pavillon particulier

Par JeanB

Bonjour,

Nous sommes en copropriété horizontal géré en ASL, nous avons un mur séparateur sur le parking extérieur surélevé d'un brise vue en bois tout le long du mur...Ce dernier tangué et se brise (avec les derniers vents cela n'a pas arrangé ça résistance).

La maison proche de se mur souhaite une réparation de ces brises vues, avant que des lattes de bois ou un panneau entier ne tombe sur les véhicules garés...

Par qui les réparations ou remplacements des brises vues doit être fait ? Les copropriétaires et/ou le propriétaire du pavillon de l'autre coté du mur ? Le propriétaire de la maison que cela concerne uniquement ?

Merci pour votre aide.

Par Henri

Hello !

Et bien si le mur en question est mitoyen comme annoncé dans votre titre ce sont évidemment les deux parcelles que sépare ce mur mitoyen qui ont à charge de l'entretenir évidemment s'il se dégrade...

A+